



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 12 juillet 2021, où étaient présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Danielle Landreville, les conseillers Richard Leduc, Patrick Lasalle, Patrick Bonin et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

21-437 – PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES DES CLIENTS D'HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT la procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette en place depuis 1998;

CONSIDÉRANT la refonte par les autres réseaux électriques pour la mise à jour de leur processus dans le but de moderniser celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le service d'Hydro-Joliette veut s'uniformiser avec les autres membres du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients d'Hydro-Joliette et remettre une copie auprès de la Régie de l'énergie pour approbation de cette dernière conformément à l'article 87 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

MYLÈNE MAYER
Greffière
14-07-2021